

“Celui qui accepte le mal sans lutter contre lui coopère avec lui.”
Martin Luther King

Mairie de LÈVES

COMITÉ TECHNIQUE DU 31 AOÛT 2021

Pour mémoire, depuis les dernières élections municipales, un groupe de travail entre les représentant.e.s du personnel et la collectivité se réunit en amont du comité technique.

Le comité technique qui s'est tenu le 31 août 2021 avait pour ordre du jour :

- RIFSEEP modification du règlement,
- Modification du règlement des remboursements de frais de déplacement,
- Modification du règlement d'octroi des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS),
- Modification des primes et indemnités hors RIFSEEP,
- Modalités de mise en œuvre du Pass sanitaire,
- Questions diverses.

RIFSEEP modification du règlement :

Suite à l'interpellation du trésorier payeur, il convenait de modifier le règlement notamment concernant les bénéficiaires (titulaires, CDI, CDD suivant ancienneté), le maintien du RIFSEEP pour les collègues en accident de travail imputable au service.

Modification du règlement des remboursements de frais de déplacement :

A nouveau, suite à l'interpellation du trésorier payeur, il convenait de modifier le règlement.

Ainsi, le remboursement des frais de repas midi et soir est plafonné à 17,50€. Les nuitées sont remboursées à hauteur de 70€ (110€ sur Paris et 90€ : grand Paris)

Modification du règlement d'octroi des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) :

Toujours suite à l'interpellation du trésorier payeur, il convenait de modifier la délibération relative à l'IHTS en listant l'ensemble des agent.e.s susceptible de la percevoir.

Modification des primes et indemnités hors RIFSEEP :

Pour mémoire certains collègues, du fait de leur cadre d'emploi, ne sont pas concernés par l'attribution du RIFSEEP. De la même manière, certaines primes n'y sont pas intégrées. Il convenait d'acter, par antériorité, l'attribution des primes concernées au 1er janvier 2018.

Modalités de mise en œuvre du Pass sanitaire :

Il a été décliné les métiers concernés par l'obligation vaccinale dans la collectivité. Seul le centre de loisir y ait soumis.

Par ailleurs, il semble, concernant l'ensemble des collègues, que le pourcentage d'agent.e.s vacciné.e.s est largement supérieure à la moyenne nationale.

Bulletin de la section des TERRITORIAUX FSU de la Mairie de LÈVES.

Mèl : fsumairiedeleves@gmail.com

[Http : //www.fsu.fr/](http://www.fsu.fr/)

<http://www.snuter-fsu.fr/>

REMUNERATION

Une mesure salariale qui fait pschitt avant même d'être appliquée !

Souvenez-vous, lors du rendez-vous salarial du 6 juillet dernier, la ministre annonçait qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la valeur du point d'indice, base de calcul de la rémunération des fonctionnaires. Ce point d'indice est gelé depuis 2010, à l'exception d'une très légère augmentation en 2016.

Ce gel, sur plusieurs années, a fait perdre plus de 16% de pouvoir d'achat aux fonctionnaires. L'équivalent de deux mois de salaire annuel.

Ce qu'elle annonçait, c'était une augmentation pour les agents de catégorie C, percevant le traitement de base le plus faible. Elle indiquait que leurs salaires de début de carrière, notamment les échelons les plus bas, seraient revalorisés en 2022.

Souvenez-vous également de notre commentaire dans l'info envoyée par la section par mail, dès le 8 juillet : « **Mais cette augmentation ne fait qu'anticiper sur la revalorisation du Smic, car, il est de toute façon interdit de rémunérer en dessous du salaire minimum** ».

Eh bien... ça y est, annonce du ministère du Travail, le 15 septembre, d'une revalorisation du Smic de 2,2 % (NDLR : tant mieux ! mais...). À compter du 1^{er} octobre, le salaire minimum s'établira à 1 589,47 euros brut, soit une hausse de 34,89 euros.

De fait, les projets de textes et les nouvelles grilles indiciaires (C1, C2 et C3) présentés aux organisations syndicales par la DGAFP étaient déjà obsolètes.



Dernière minute

Catégorie C : les nouvelles grilles 2022

Les nouvelles grilles 2022 pour les agents de la catégorie C ont été communiquées aux organisations syndicales. Le constat est amer et sans appel...

Pour la grille C1, du 1^{er} au 6^{ème} échelon, c'est-à-dire en 6 ans, les collègues verront leur salaire augmenter de 8 points d'indice. En clair, l'évolution de carrière pour les plus bas salaires, consiste à une augmentation de 37,44€ brut en 8 ans. Alors certes c'est une augmentation mais qui est très loin de ce que la FSU revendique...

Voilà tout ce que ce l'État fait pour les fonctionnaires de catégorie C !!!

Le gouvernement n'a décidément pas pris la mesure de l'investissement des agents.e.s de la Fonction Publique et en tout premier lieu de la territoriale pendant la période covid, et au-delà.



« Plus jamais ça ! » : le plan de rupture de l'urgence sociale et environnementale

« Plus jamais ça », chacun l'a déjà entendu, a pu se reconnaître dans ce simple énoncé.

« Plus jamais ça », c'est le nom que se sont donnés 8... puis 30, organismes nationaux, syndicats ou associations, dont la FSU, réunis en un collectif inédit agissant partout sur le territoire en France.

Ce collectif est à l'origine, en 2020, d'une tribune pour un monde de justice sociale et environnementale et d'un plan de sortie de crise assorti de 34 propositions de mesures d'urgence. Un an plus tard, ce sont beaucoup d'actions, librement et localement déclinées à la rencontre de la population, et de luttes gagnées malgré les restrictions de liberté. Aujourd'hui, à la suite de l'Université d'été des mouvements sociaux et solidaires d'août 2021 qui a réunie 1500 personnes à Nantes, « Plus jamais ça ! » revendique un véritable **plan de rupture**, qu'il dessine sous la forme de propositions en 10 objectifs essentiels... et leurs 36 mesures d'application.

Pourquoi un plan de rupture ?

Chacun peut mesurer la nécessité de rompre avec le « monde d'avant », monde capitaliste écrasant pour l'emploi, les ressources naturelles, accentuant les inégalités sociales, individualisme éperdu, quotidien pesant et sans avenir, idéologie dévastatrice. La crise sanitaire a entraîné l'explosion des crises sociale, économique et environnementale. Alors que l'Etat français accentue sa pression et son mouvement de démantèlement social, nombreux sont ceux qui aspirent au contraire à un monde où justice sociale rime avec préserva-

tion de l'environnement.

Quelles sont ses propositions ?

Garantie de mesures de protection et prévention, sécurité sanitaire et démocratie, travail pour tou-te-s et reconversion accompagnée, satisfaction des besoins fondamentaux

garantie, solidarité internationale, justice fiscale, contrôle de la dette et des finances, de la production, de la consommation, de la mobilité, et transition sociale et écologique dans l'agriculture et l'alimentation : voici les grands axes de ce plan partagé pour un monde humaniste, solidaire et digne.

Rejoindre les actions du collectif

Il y a probablement un collectif local près de chez vous qui porte le projet et les valeurs de « Plus jamais ça ». Inscrivez-vous auprès de lui pour prendre part aux réflexions, aux initiatives, aux mobilisations locales et nationales !

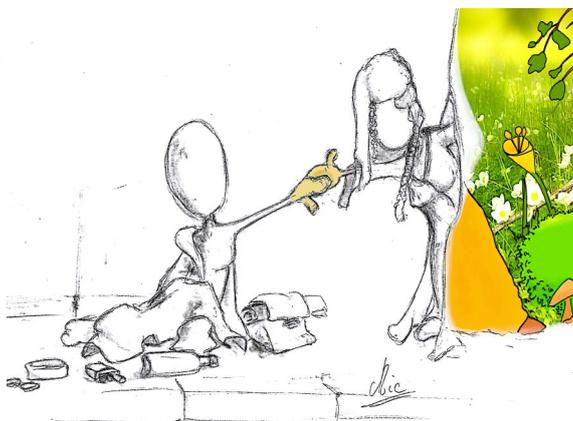
FSU - Solidaires - CGT, confédération paysanne Citoyens pour le Climat - Fédération des assos écolos du 28...

Contact FSU : fsu28@fsu.fr

Infos sur : <https://ensemble28.forum28.net/>

Perche : <https://pourunaprespascommeavant.over-blog.com/>

Et bien sûr : <http://plus-jamais.org>





Violences faites aux femmes : où en est-on ?

Dans l'après 8 mars, la FSU s'était engagée à faire dans ses colonnes un rappel régulier, dès que cela était possible, et un état des lieux sur la condition féminine mise à mal et sur l'inégalité homme-femme.

Pour rappel donc, ainsi que le souligne l'ONU, les violences subies par les femmes demeurent l'une des violations des droits de l'Homme les plus répandues dans le monde, et elles sont recensées tant dans la sphère privée que publique.

Les chiffres nationaux

En France, la dernière enquête de l'INSEE révèle qu'entre 2011 et 2018, 295 000 personnes de 18 à 75 ans, dont 72% de femmes, se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Selon une étude de la Délégation aux victimes du ministère de l'intérieur, les morts violentes au sein du couple ont concerné 173 victimes en 2019 (contre 149 en 2018), majoritairement des femmes (146 contre 121 en 2018). Sur ces 146 femmes tuées, 41% avaient déjà subi des violences de la part de leur partenaire et 43% avaient déposé une plainte. En 2020, on ne recense « que » 102 féminicides : 210 000 femmes sont victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles et une femme meurt en moyenne tous les 3 jours sous les coups de son conjoint.

En Eure-et-Loir

1600. C'est le nombre d'enquêtes menées par les policiers et les gendarmes d'Eure-et-Loir, en 2020, portant sur les violences intrafamiliales. Soit une hausse de 17 %. Trois victimes sur quatre sont des femmes. Sur le seul mois de mai 2021, les magistrats et greffiers du Parquet de Chartres ont géré 192 gardes à vue, déféré 35 auteurs d'infractions, convoqué pour jugement ou

mise en œuvre d'une mesure alternative aux poursuites 272 autres et traité 1 002 courriels...

Violences et travail

Selon une étude IFOP réalisée en avril 2019, les violences sexistes et sexuelles au travail constituent un phénomène massif en France et en Europe : 6 européennes sur 10 ont déjà été confrontées à une situation de sexisme ou de harcèlement sexuel au travail. 20% des femmes interrogées ont été victimes de sexisme ou de harcèlement sexuel au cours des 12 der-

nières années. Cette violence est une idéologie qui repose sur l'infériorité d'un sexe par rapport à l'autre, mais aussi un ensemble de manifestations des plus anodines en apparence (remarques, plaisanteries, etc.) aux plus graves (viols, meurtres) qui ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et entraînent pour elles des effets en termes d'estime de soi, de santé psychique et physique et de modification des comportements". Il précise que 99% des femmes disent avoir été victimes d'un acte ou comportement sexiste en 2019, étudié plus précisément dans trois domaines de la vie publique, qui sont : le milieu de l'entre-

prise, les médias et le monde politique. Les violences n'épargnent aucun milieu, aucun territoire, aucune génération. Dans la sphère privée, au travail ou dans l'espace public, les femmes sont régulièrement confrontées à des situations de violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques. Malgré une pénalisation croissante, le HCEfh déplore des carences et des dysfonctionnements persistants dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. La crise sanitaire et le confinement auraient eu un effet révélateur (et non déclencheur) des violences conjugales, et un effet aggravant dans certaines situations. D'après une note de synthèse, les pertes subies par les femmes en matière d'emplois et de revenus pendant la pandémie devraient persister dans un avenir proche.



La Convention de l'Organisation Internationale du Travail, qui doit encore être ratifiée par la France, doit prévenir, combattre et éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail, particulièrement à l'égard des femmes. Il lui reste aussi, à ce monde professionnel, à accompagner les victimes de violences conjugales... Car c'est bien l'ensemble de la société qui est concernée par le phénomène.

niers mois. Pour la France, cela concerne plus d'une femme sur deux, c'est-à-dire 55%. 9% des femmes interrogées témoignent avoir subi un rapport sexuel forcé ou non désiré.

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, dans son deuxième état des lieux du sexisme en France, paru en 2020, définit le sexisme : il s'agit d'une



25 novembre
Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Victimes ou témoins, osons parler !

